



ECOWAS COMMISSION
COMMISSION DE LA CEDEAO
COMISSÃO DA CEDEAO



THE WORLD BANK
IBRD · IDA | WORLD BANK GROUP

**PROGRAMME DE LA BANQUE MONDIALE POUR LA TRANSFORMATION
NUMERIQUE DE L'AFRIQUE/L'INTEGRATION NUMERIQUE EN AFRIQUE DE
L'OUEST (connu sous le sigle DTfA/ WARDIP) SOP-1
Termes de référence pour le recrutement d'un Coordonnateur de projet
pour l'Unité de mise en œuvre du projet (UMOP)**

Contexte

1. La Banque mondiale assure le financement de la mise en œuvre du Programme régional pour la transformation numérique en Afrique/ l'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (connu sous le sigle anglais 'DTfA/ WARDIP') SOP-1 qui vise à améliorer l'accès à internet et accroître l'utilisation d'internet à haut débit dans les pays participants. Ce programme vise également à promouvoir l'intégration des marchés numériques en Afrique de l'Ouest.
2. Pour la première série de projets à exécuter au titre de cette subvention (DTfA/ WARDIP -SOP1), l'on compte parmi les bénéficiaires la Gambie, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, la CEDEAO, l'Union africaine et l'*Alliance Smart Africa*. Au niveau de la CEDEAO, les activités menées dans le cadre du projet visent à assurer la création d'un marché numérique régional intégré, ainsi qu'à promouvoir la collaboration entre les pays et à soutenir le développement et la sécurité de la transformation numérique en Afrique de l'Ouest. Le financement du projet s'élève à 10,5 millions de dollars EU, sur une période de cinq (5) ans, allant de 2024 à 2028. Les volets du projet dont l'exécution sera assurée par la CEDEAO sont notamment les suivants :
 - a. **Développement et intégration du marché de la connectivité** : Ce volet concerne le développement et l'intégration du marché régional de la connectivité, d'une manière propre à encourager la concurrence et les investissements du secteur privé. Les défaillances du marché dans le secteur des télécommunications seront corrigées par des mesures liées (i) au renforcement de la politique et du cadre réglementaire pour assurer des règles de jeu équitables, (ii) à l'harmonisation de l'environnement du marché numérique et des politiques du secteur en vue de permettre l'interconnexion transfrontalière des réseaux et des services, (iii) à la fourniture d'un financement public catalytique aux projets d'infrastructures de connectivité, initiés dans le cadre d'un partenariat public-privé, afin d'accroître la résilience de la connectivité internationale et celle de la dorsale principale, (iv) enfin, à la coordination entre les parties prenantes afin de stimuler l'appétit des investisseurs privés. Ce volet vise également à établir un cadre pour des investissements efficaces du point de vue énergétique et résistants au changement climatique, dans le domaine des infrastructures numériques de la région.
 - b. **Développement et intégration du marché des données**: Ce volet vise à instaurer la confiance dans les transactions en ligne et à renforcer la sécurité et la résilience des

infrastructures et systèmes numériques, comme préalables au bon fonctionnement du marché unique de données. Des réformes seront soutenues dans ce cadre, en vue de favoriser les activités transfrontalières d'échange, de stockage et de traitement des données de manière sécurisée, pour permettre le déploiement et l'accès aux services fondés sur les données, à l'innovation et aux infrastructures dans la région. Un soutien sera également apporté pour le développement d'un environnement harmonisé de données et de cybersécurité, en vue d'encourager le déploiement de services axés sur les données par les services public et privé.

- c. **Développement et intégration du marché en ligne** : Ce volet vise à promouvoir la création, l'accès et la fourniture de biens et services numériques, de manière transparente et libre, dans toute la région. Il vise également à harmoniser les cadres réglementaires et infrastructurels, à supprimer les obstacles à l'accès transfrontalier et à la fourniture de biens et services numériques, ainsi qu'à soutenir la création de nouveaux services numériques. Le volet permettra de soutenir le écosystèmes de l'entrepreneuriat numérique, d'harmoniser les technologies et les cadres juridiques des services financiers numériques (SFN) suivant les normes internationales, ainsi que de réaliser l'intégration, en vue de faciliter les transactions du commerce électronique. De plus, il mettra en avant les initiatives destinées à augmenter l'utilisation des services, par l'amélioration de la culture et des compétences numériques, ainsi que de la disponibilité, de l'efficacité et de la qualité des services publics en ligne essentiels à l'intégration régionale. Enfin, ce volet permettra aux citoyens de se familiariser à l'utilisation des services électroniques.
 - d. **Appui à la gestion et à la mise en oeuvre de projets** : Ce volet permettra d'apporter un financement pour la gestion de projets et la mise en oeuvre par les bénéficiaires des activités qui y sont associées, notamment en ce qui concerne la passation de marchés, la gestion financière (GF), le suivi et l'évaluation (S&E), la communication sur le projet, les mesures de protection environnementale et sociale, ainsi que l'engagement des citoyens.
3. Dans le cadre de la mise en oeuvre, il sera procédé à la mise en place d'une Unité d'exécution de projet (UEP) au sein de la Commission de la CEDEAO, qui sera chargée de la gestion des activités quotidiennes du projet, ainsi que de l'élaboration annuelle de plans opérationnels, plans d'approvisionnement et plans financiers, outre la rédaction des documents contractuels et l'élaboration du rapport de mise en oeuvre consolidé.
 4. Au regard de ce qui précède, la Commission de la CEDEAO, en collaboration avec la Banque Mondiale, se propose de recruter pour le compte de l'Unité régionale d'exécution de projets du WARDIP, un **Coordonnateur de projet**.

Objectifs de la mission

5. L'objectif de cette consultation est de fournir l'assistance requise pour la gestion et la réalisation technique de projets, afin d'aider les entités et les parties impliquées dans la mise en œuvre des projets à en assurer la réalisation efficace. Le Coordonnateur de projet (CP) aura la responsabilité de veiller à ce que toutes les activités du projet soient menées conformément aux directives et aux procédures de la Banque Mondiale et de la Commission de la CEDEAO, de manière efficace et responsable.

Etendue des services

6. Les activités dont le Coordonnateur de projet aura la charge seront notamment les suivantes :
- a. en concertation avec toutes les parties concernées, planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités du projet pour en assurer la cohérence et faire en sorte qu'elles soient conformes aux objectifs stratégiques du projet ;
 - b. veiller à la mise en oeuvre efficace et dans les délais des différents volets du projet, en travaillant en étroite collaboration avec les parties intervenant dans des volets spécifiques du projet et en prenant les mesures nécessaires ;
 - c. conjointement avec l'équipe chargée des Approvisionnements de l'UEP et avec les parties concernées, planifier les activités d'approvisionnement et actualiser le Plan d'approvisionnement dans le format convenu pour le Projet), suivre le processus d'approvisionnement pour s'assurer d'une livraison dans les délais, suivre et mettre à jour les indicateurs de performance, et établir et proposer, le cas échéant, des mises à jour du Manuel opérationnel du Projet ;
 - d. conjointement avec l'équipe chargée de la Gestion financière de l'UEP, préparer les budgets annuels et les demandes d'allocation de fonds pour les activités envisagées dans le cadre du projet, conformément aux dispositions du Plan d'approvisionnement et du Plan de mise en œuvre du projet ;
 - e. gérer et diriger le personnel de l'UEP dans tous les aspects liés à la mise en œuvre du projet et évaluer la performance du personnel ;
 - f. superviser de manière indépendante l'ensemble des activités liées au projet, pour s'assurer qu'elles sont exécutées dans les délais prévus, dans les limites du budget prévu et conformément aux normes acceptables en la matière ;
 - g. avec l'appui de spécialistes des questions environnementales et sociales, s'assurer du respect de toutes les garanties sociales et environnementales, conformément aux politiques de la Banque mondiale en la matière ;
 - h. notifier au Directeur de l'Economie numérique tous les aspects de gestion nécessitant une intervention rapide ;
 - i. superviser la préparation de rapports d'avancement trimestriels, biannuels et annuels ;
 - j. assurer périodiquement la liaison avec les chefs des UEP dans les pays participant au projet DTfA/ WARDIP SOP1, aux fins de la coordination et de la conformité des activités du projet ;
 - k. avec l'appui de spécialistes des questions environnementales et sociales, collaborer et établir des liens avec les intervenants concernés, conformément aux dispositions du Plan relatif à l'engagement des parties prenantes, tout en s'assurant que les demandes

d'informations, les commentaires reçus en retour et les réclamations concernant le projet reçoivent l'attention requise dans les délais stipulés ;

- l. participer à des évaluations d'appel d'offres et des sélections de consultants, à la demande de l'UEP et apporter son appui à l'élaboration de rapports d'évaluation, ainsi qu'à la formulation de recommandations d'adjudication et à la négociation de contrats.
- m. travailler avec les spécialistes concernés dans les départements et agences, pour coordonner les éléments à prendre en compte dans la préparation des documents d'appel d'offres de biens et travaux, en particulier la section du cahier des charges, ainsi que les demandes de propositions de consultants, notamment les Termes de référence.
- n. entreprendre toutes autres tâches assignées par l'autorité de supervision.

7. Le Coordonnateur de projets travaille sous la direction du Directeur de l'Economie numérique et de la Poste, à la Commission de la CEDEAO, et rend compte directement à celui-ci.

Qualifications et compétences

- (i) Une maîtrise dans le domaine de l'ingénierie, de la gestion de projets, des systèmes d'informations de gestion, de la technologie informatique ou qualifications semblables, selon les exigences du poste.
- (ii) Une certification en gestion de programmes ou de projets sera un atout.
- (iii) De solides capacités de leadership et la possibilité de fournir des éléments démontrant que l'intéressé a dirigé avec succès des équipes pluridisciplinaires ;
- (iv) Solides compétences en matière de rédaction de rapports et d'analyse, avec une capacité avérée à respecter les délais.
- (v) Capacité à traiter les parties prenantes avec tact et courtoisie, en favorisant une approche diplomatique.
- (vi) Être d'une grande intégrité, attaché au principe de la transparence et disposé à rendre des comptes.

Expérience

- (i) Justifier d'un minimum de dix années d'expérience dont 5 au moins dans des activités de gestion et d'administration de projets ou programmes appuyés par des institutions internationales de financement.
- (ii) Avoir une expérience / connaissance de la transformation numérique, de ses acteurs, des initiatives qui s'y rapportent et de son agenda dans le contexte régional de la CEDEAO.
- (iii) Posséder une expérience pertinente en suivi et évaluation de projets
- (iv) Avoir connaissance des directives de la Banque mondiale en matière de passation de marchés et de ses exigences en matière de rapports.
- (v) Avoir une connaissance pratique des secteurs public et privé ; de préférence, une expérience de travail directe avec le gouvernement, avec le secteur privé ou des organisations internationales ;
- (vi) Justifier d'une expérience en matière de préparation de spécifications techniques pour les TIC, d'appels à propositions et de termes de référence.

- (vii) Avoir de l'expérience en matière de recrutement, de gestion, de motivation et de suivi de membres du personnel et de consultants.
- (viii) Avoir également de l'expérience en matière de supervision de fournisseurs et d'entrepreneurs externes.

Durée

La mission est prévue pour une durée initiale de deux ans, renouvelable pour deux ans, puis pour une autre période d'un an, sous réserve de la disponibilité d'un budget, de l'approbation requise, ainsi que d'une bonne évaluation de la performance à la fin de chaque période. Les évaluations de la performance à mi-parcours seront réalisées sur une base semestrielle.

Résultats attendus

Le Coordonnateur de projet fera l'objet d'un suivi, afin de s'assurer de son engagement continu à réaliser les objectifs de la mission, tel qu'indiqué ci-dessus (Etendue des services). Les éléments suivants seront considérés, aux fins du suivi:

- l'efficacité et la qualité des rapports
- la soumission des rapports en temps voulu
- l'efficacité des conseils donnés
- la mise en œuvre en temps voulu des activités prévues.

Pour garantir l'impartialité, le Coordonnateur de projet ne doit être lié en aucune façon à des entités commerciales fournissant actuellement ou cherchant à fournir des biens ou des services au projet.

Les candidats éligibles intéressés doivent fournir des informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services et sont invités à soumettre leur CV (Curriculum Vitae), y compris les dossiers d'emploi, la description de missions similaires, l'expérience dans des conditions similaires, la disponibilité des compétences appropriées, etc.